



Cent neuvième session

EB109.R4

Point 3.12 de l'ordre du jour

17 janvier 2002

## Lutte contre la dengue

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport sur la lutte contre la dengue ;<sup>1</sup>

RECOMMANDE à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant la résolution WHA46.31 et les résolutions CD31.R26, CD33.R19 et CD43.R4 adoptées par le Conseil directeur de l'Organisation panaméricaine de la Santé au sujet de la lutte contre la dengue ;

Notant avec inquiétude que, selon les estimations, 50 millions de cas de dengue surviennent chaque année et que l'étendue géographique, l'incidence et la gravité de la dengue et de la dengue hémorragique augmentent dans les régions tropicales ;

Consciente de la charge de morbidité de plus en plus lourde, en particulier parmi les enfants, ainsi que des répercussions socio-économiques des épidémies de dengue ;

Reconnaissant les progrès réalisés pour réduire les taux de létalité de la dengue hémorragique dans certains pays ;

Constatant avec satisfaction que des progrès importants ont été faits dans la mise au point de vaccins contre la dengue, même si ces vaccins ne peuvent pas encore être utilisés en santé publique ;

Reconnaissant que la prévention ou la réduction de la transmission du virus de la dengue est entièrement conditionnée par la lutte contre le moustique vecteur, *Aedes aegypti*, et, dans une moindre mesure, *Ae. albopictus* ainsi que d'autres espèces secondaires de vecteurs ;

Consciente du fait que les programmes de lutte contre le vecteur de la dengue ont porté leurs fruits dans le passé, mais qu'aujourd'hui l'élimination durable des populations de vecteurs dépend des actions collectives et des comportements de tous les membres des communautés touchées si l'on veut éviter qu'*Ae. aegypti* se reproduise ;

---

<sup>1</sup> Document EB109/16.

Reconnaissant d'autre part qu'à la Conférence internationale sur la dengue et la dengue hémorragique, qui s'est tenue à Chiangmai (Thaïlande) du 20 au 24 novembre 2000, plus de 700 spécialistes de la santé publique venus de 41 pays ont recommandé que tous les pays exposés au risque de transmission du virus de la dengue élaborent et mettent en oeuvre des programmes durables de lutte contre la maladie ;

1. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres :

- 1) à plaider en faveur d'un engagement plus ferme et de l'acquisition de moyens humains et autres supplémentaires pour améliorer durablement les efforts de lutte et pour intensifier la recherche ;
- 2) à mettre en place et renforcer la capacité des systèmes de santé pour la prise en charge, la surveillance et la lutte contre la dengue et la dengue hémorragique ;
- 3) à renforcer la capacité des laboratoires de diagnostic, compte tenu de l'importance fondamentale du diagnostic en laboratoire pour confirmer l'étiologie ;
- 4) à encourager des partenariats intersectoriels dynamiques faisant intervenir des institutions internationales, régionales, nationales et locales, des organisations non gouvernementales, des fondations, le secteur privé ainsi que des organisations communautaires et des instances de la société civile ;
- 5) à poursuivre, encourager et appuyer la mise au point, l'application et l'évaluation de stratégies et d'outils nouveaux ou améliorés pour la lutte contre la dengue et la dengue hémorragique ;

2. INVITE INSTAMMENT d'autres institutions, organes et programmes du système des Nations Unies, des organismes bilatéraux de développement, des organisations non gouvernementales et d'autres groupes concernés à renforcer leur collaboration pour la lutte contre la dengue, d'une part en continuant à appuyer le développement sanitaire et social, et, d'autre part, en apportant un soutien aux programmes nationaux et internationaux de lutte, y compris dans les situations d'urgence ;

3. DEMANDE au Directeur général :

- 1) de poursuivre l'élaboration de la stratégie mondiale de lutte contre la dengue et la dengue hémorragique et d'aider à la mettre en oeuvre ;
- 2) de continuer à chercher des ressources pour l'action de promotion et la recherche sur la mise au point de méthodes et d'outils nouveaux ou améliorés de lutte contre la dengue et sur leur application.

Septième séance, 17 janvier 2002  
EB109/SR/7

= = =